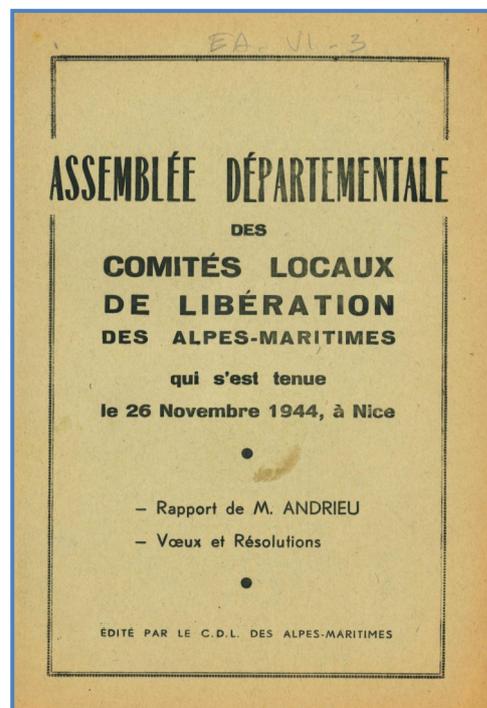




LA RÉSISTANCE AZUREENNE AU POUVOIR

(SEPTEMBRE 1944 - SEPTEMBRE 1945)

Après la période de l'insurrection nationale (15-28 août 1944) qui vit le plus souvent les formations militaires de la Résistance occuper des bâtiments publics (mairies, palais de justice, sous-préfecture et préfecture), les dirigeants des formations de la Résistance intérieure disposèrent d'un pouvoir incontestable, exerçant des pressions sur le nouveau préfet, supervisant les nouvelles assemblées locales, la presse de la Libération comme le processus épurateur, tout en occupant des postes de responsabilité au niveau local comme au niveau départemental, sans oublier l'impulsion donnée afin que les principes définis dans le programme du Conseil national de la Résistance soient appliqués. Ce dossier reprend dans les grandes lignes la conférence présentée le 8 juin 2016 par Jean-Louis PANICACCI.



NOS SOURCES

PANICACCI Jean-Louis, *Le Comité Départemental de Libération des Alpes-Maritimes*, Revue d'Histoire de la 2^e Guerre mondiale, N° 127, 1982, p 77-107.

PANICACCI Jean-Louis, *Les pouvoirs à la Libération dans les Alpes-Maritimes*, IHTP-CNRS, 1986.

ESCANDE Paul, *Les nouveaux pouvoirs dans les Alpes-Maritimes à la Libération*, DTR N° 16, 1997 (conférence prononcée à la Faculté des Lettres le 20 mars 1996).

GIRARD Joseph, *La Résistance et la Libération de Nice. La fin d'une légende?*, Editions Serre, 2006.